



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch / secretariat@cornol.ch

Procès-verbal de l'assemblée communale du jeudi 14 décembre 2023 à 20h15 à la salle paroissiale

Le président, M. Jean-Claude Girardin ouvre l'assemblée. Il salue les 37 ayants-droits. 2 employés communaux non domiciliés à Cornol sont également présents.

Cette assemblée a été convoquée réglementairement dans le Journal officiel de la « République et Canton du Jura » N°43, du jeudi 30 novembre 2023 ainsi que par le biais des informations communales. L'ordre du jour se déroulera tel que présenté. MM Michel Sprunger et André Berret sont nommés scrutateurs.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 16 novembre 2023

- L'article N° 27 du règlement d'administration et d'organisation de la commune précise que le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale, mais il peut être consulté sur le site internet de la commune ainsi qu'à l'administration. M. Stéphane Voisard, conseiller communal qui a présenté le point N° 3 relatif au sondage du cimetière, a demandé la modification d'une phrase sous la rubrique « Type de sépulture / propositions de modification / Jardin du souvenir nominatif ». Il s'agit de la pose du réceptacle à urnes au centre et non d'une croix. Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteure pour sa rédaction.

2. a) Discuter et voter le budget 2024

b) Fixer la quotité d'impôts ainsi que les taxes communales 2024

Après avoir posé la question d'entrée en matière, M. Jésus Moreno, conseiller communal présente ce point.

- Budget 2024 : le budget a été mis à disposition des citoyens sur le site internet ainsi qu'à l'administration communale. Aucune dépense d'investissement ne sera présentée à l'assemblée.

Comparatif : un tableau récapitulatif mentionnant les budgets 2024, 2023 et les comptes 2022 est présenté.

1. Ordre et sécurité-défense : une nouvelle pompe des eaux usées de l'abri PC devra être remplacée pour un montant de CHF 13'650.00.

2. Formation : le salaire du/de la futur-e aide-concierge de l'école à 40% apparaît dans ce poste.

6. Trafic – Transports : achat d'une tondeuse frontale et lame à neige pour les trottoirs CHF 18'000.00.

Augmentation des charges du personnel étant donné que les services de M. Sébastien Varrin seront dès 2024, entièrement dédiés à la voirie et plus à 50% pour l'école.

7. Protection environnement / Aménagement du territoire : pour rappel, l'externalisation de la gestion de l'eau a été confié à l'entreprise du Gaz SA. Le projet « Commune OuVerte » sera présenté aux citoyens lors d'une prochaine assemblée.

9. Finances – impôts : la mesure 610 du plan équilibre 22-26 de la RCJU implique une baisse des impôts frontaliers qui avaient été estimés à CHF 332'024.00 par le bureau des personnes morales. Ils n'atteindront en principe que CHF 272'620.00, ce qui représente une diminution de CHF 59'404.00. En 2024, Cornol devrait encore bénéficier de la péréquation financière pour un montant de CHF 222'044.00.

Prévisions résultat 2024 : le modèle comptable MCH2 distingue deux résultats finaux, à savoir le compte global qui s'élève à - CHF 126'959.80 et qui comprend le résultat des financements spéciaux s'élevant à CHF 73'254.70 et le compte général qui intègre les charges et recettes courantes et annonçant un excédent de charges de **CHF 200'214.50** pour 2024. Aucun prélèvement de la réserve politique budgétaire n'est envisagé (solde disponible CHF 280'000.00). A noter que le résultat du compte général est un révélateur pertinent de la santé financière de la commune.

- Pour rappel, les financements spéciaux doivent s'autofinancer selon la loi.

Financement spécial forêt : un excédent de charges de CHF 5'800.00 est attendu.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch / secretariat@cornol.ch

- 400 Impôts directs, personnes physiques : CHF 2'218'270.00 d'excédent de produits estimé pour 2024. Les chiffres sont constants et suivent la courbe démographique.
- 401 Impôts directs, personnes morales : CHF 130'500.00 d'excédent de produits estimé pour 2024.
- Financement spécial approvisionnement en eau : CHF 28'681.50 d'excédent de produits attendu. À compter de 2023, les taxes d'approvisionnement en eau ont été calculées selon le tableau suivant, issu du nouveau règlement :

Consommation		Taxe de consommation (CHF/m3)	Taxe de base (CHF/an)
T1	Tranche jusqu'à 55 m3/an	2.80	275.00
T2	Tranche de 56 à 500 m3/an	2.65	280.00
T3	Tranche de 501 à 1'000 m3/an	2.55	335.00
T4	Tranche de 1'001 à 3'000 m3/an	2.45	445.00
T5	Tranche de 3'001 à 5'000 m3/an	2.35	775.00
T6	Tranche au-delà de 5'000 m3/an	2.25	1 325.00

- Financement spécial assainissement des eaux : CHF 5'284.00 d'excédent de produits attendu. À compter de 2023, les taxes d'assainissement en eau ont été calculées selon le tableau suivant, issu du nouveau règlement :

Consommation		Taxe de consommation (CHF/m3)	Taxe de base (CHF/an)
T1	Tranche jusqu'à 55 m3/an	1.95	145.00
T2	Tranche de 56 à 500 m3/an	1.80	155.00
T3	Tranche de 501 à 1'000 m3/an	1.65	225.00
T4	Tranche de 1'001 à 3'000 m3/an	1.50	375.00
T5	Tranche de 3'001 à 5'000 m3/an	1.40	815.00
T6	Tranche au-delà de 5'000 m3/an	1.25	1 550.00

La taxe de raccordement est de 23 % de la valeur officielle.

Elle est calculée provisoirement sur la base des frais annoncés de construction ou de transformation selon un taux à 16 %.

- Financement spécial déchets : excédent de produits de CHF 5'973.20 attendu. Pour rappel, plus de surveillant sur place. Ce sont les cantonniers qui procèdent à des contrôles de façon aléatoire.

Personnes seules	CHF	45.00
Ménages de 2 personnes	CHF	70.00
Ménages de 3 personnes et plus	CHF	95.00
Résidences secondaires	idem	
<u>COMMERCES :</u>		
Entreprises de plus de 81 employés	CHF	1500.00
Entreprises de 51 à 80 employés	CHF	750.00
Entreprises de 21 à 50 employés	CHF	400.00
Entreprises de 11 à 20 employés	CHF	250.00
Entreprises de 5 à 10 employés	CHF	150.00
Entreprises jusqu'à 4 employés	CHF	50.00
Restaurants	CHF	250.00
Magasins	CHF	250.00
Artisans / Indépendants	CHF	25.00
Agriculteurs	CHF	50.00



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch / secretariat@cornol.ch

- Quotité d'impôt : pas de changement prévu → 2.05.
- Autres taxes : aucune modification de l'ensemble des autres taxes prévues.

TAXE POMPIER

5 % de l'impôt d'état (min. CHF 20.00 max. CHF 500.00)

TAXE IMMOBILIÈRE

1.3 ‰ de la valeur officielle

TAXE CADASTRALE

1.05 ‰ de la VO pour les terrains en zone remaniement parcellaire

0.05 ‰ de la VO pour les bâtiments en zone de construction

TAXE SUR LA GESTION DES EAUX DE SURFACE

0.15 ‰ de la VO (correspond à la réduction du taux de la taxe cadastrale)

TAXE DES CHIENS

CHF 100.00 (dont CHF 20.00 / cantonal)

CHF 60.00 (dont CHF 20.00 / cantonal) pour les chiens de fermes éloignées

TAXE ENTRETIEN OUVRAGES COLLECTIFS REMANIEMENT

CHF 15.00 / ha (zone remaniement)

TAXE CONTRAT POLARIS (CONTRÔLE DES GABARITS, RELEVÉ ÉPURATION ET EAU)

CHF 2'154.00 (forfait facturé lors d'une nouvelle construction ou de transformations)

- Financement spécial chauffage à copeaux de bois : CHF 21'221.00 d'excédent de produits attendu. Un nouveau calcul des taxes est en cours d'étude. Celles-ci seront appliquées lors de la facturation en fin d'année 2024.
- Compte de résultat : une forte augmentation des charges du personnel est prévue pour 2024 du fait de l'ouverture de l'Unité d'Accueil pour Ecoliers « La Cornoline » sous l'entité communale et du futur engagement de l'aide-concierge pour l'école.

Questions et interventions des ayants-droits :

- UAPE : les taux des postes des employés de l'UAPE sont demandés. Une directrice à 30%, une éducatrice à 30%, des assistantes socio-éducatives (ASE) à 80% et à 40% et une gestionnaire en intendance à 50%.
- Dettes :

		31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023	Rembt annuel	Taux
20630.01	Prêt Raiffeisen	102 625.00	100 525.00	98 425.00	2 100.00	1.00
20630.02	Prêt Raiffeisen	729 000.00	711 000.00	693 000.00	18 000.00	1.00
20630.03	Prêt Raiffeisen	601 250.00	576 250.00	551 250.00	25 000.00	2.00
20630.04	Prêt Valiant	1 001 000.00	975 000.00	949 000.00	26 000.00	0.98
20630.05	Prêt Valiant	1 001 000.00	975 000.00	949 000.00	26 000.00	1.19
20630.06	Prêt Valiant	1 001 000.00	975 000.00	949 000.00	26 000.00	1.49
20630.07	Prêt Raiffeisen	1 000 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00	0.00	1.00
20630.08	Prêt Raiffeisen	302 000.00	258 000.00	214 000.00	44 000.00	1.30
20630.09	Prêt Raiffeisen	827 500.00	801 500.00	775 500.00	26 000.00	1.05
20630.10	Prêt Raiffeisen	950 500.00	924 500.00	898 500.00	26 000.00	1.20
20630.11	Prêt Raiffeisen	700 000.00	1 288 875.00	1 244 375.00	11 125.00	1.00
20630.12	Prêt Raiffeisen	350 000.00	350 000.00	410 700.00	0.00	1.00
20630.13	Prêt Raiffeisen	50 000.00	215 600.00	206 800.00	8 800.00	0.85
20630.14	Prêt Raiffeisen	0.00	50 000.00	50 000.00	0.00	1.30
20630.15	Prêt Raiffeisen	0.00	54 750.00	52 650.00	2 100.00	1.00
20630.16	Prêt Raiffeisen	0.00	46 770.00	44 250.00	2 520.00	1.30
		8 615 875.00	9 302 770.00	9 086 450.00	243 645.00	1.166



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch / secretariat@cornol.ch

-
- Synthèse : Excédent de charges comptes 2022 : CHF 154'372.34
Excédent de charges budget 2023 : CHF 277'555.25
Excédent de charges budget 2024 : **CHF 200'214.50**

Comptes 2023 : M. Jésus Moreno relève que selon les informations transmises par la caissière communale, le résultat des comptes 2023 semble s'annoncer meilleur que les prévisions budgétaires.

Questions et interventions des ayants-droits :

- Triage-forestier : le budget prévoit du déficit pour le compte forestier et un citoyen se demande si la constitution du nouveau triage forestier a été une bonne opération. Il est répondu que de nombreuses coupes ont été réalisées ces dernières années et que le conseil communal souhaite qu'elles diminuent à l'avenir et notamment du fait de la chute du prix du bois. Un décompte final de l'ancien triage forestier a impliqué des charges extraordinaires. Il est expliqué que la dissolution de l'ancien triage était inévitable étant donné que la commune du Clos-du-Doubs a souhaité partir. Cependant, les prévisions 2024 auraient été encore plus mauvaises avec l'ancien triage. Le budget a été établi par le garde-forestier et il est relevé que si le prix du bois augmente en 2024, les résultats pourraient varier à la hausse. A noter que le prélèvement dans les fonds d'exploitation et d'anticipation est possible pour des projets tels que la création de dessertes forestières ou l'entretien de la cabane forestière (uniquement si du bois est utilisé). L'accord de l'Office de l'Environnement doit cependant être obtenu. Nos forêts sont en piteux état du fait de la sécheresse et du manque d'hydratation dans le sol.
- Etat du fonds forestier d'anticipation : il s'élève à environ CHF 300'000.00 à ce jour et il faut compter environ CHF 70'000.00 pour l'aménagement d'une desserte forestière.
- Prévisions finances : le conseil communal espère pouvoir éviter le déficit à l'avenir mais il dispose de peu de marge de manœuvre étant donné que beaucoup de prévisions financières sont imposées par le Canton. L'agrandissement des deux grandes usines du village devrait avoir un impact positif pour Cornol. L'augmentation de la quotité d'impôts pourrait être envisagée si le déficit se poursuit et que la réserve politique budgétaire venait à être utilisée en totalité.
- Dettes : il y a une vingtaine d'années, Cornol affichait environ CHF 17'000'000.00 de dettes. A ce jour, celles-ci s'élèvent à CHF 9'086'450.00. De nombreux investissements consentis ces dernières années découlaient d'exigences cantonales ou fédérales. On peut également relever que la fiscalité des personnes morales devient intéressante pour Cornol, ce qui n'était pas le cas à l'époque. La santé financière de la commune ne s'avère pas si mauvaise et notamment si l'on tient compte du fait que les comptes affichent de meilleurs résultats que les budgets projetés.
- Investissements : au vu du déficit de CHF 200'214.50 annoncé pour 2024, il est demandé si la commune peut encore se permettre de prévoir de nouveaux investissements. Seuls les investissements indispensables seront soumis au vote de l'assemblée. Il est rappelé que les investissements permettent également de soutenir les artisans locaux grâce aux mandats qui leur sont confiés. Une planification financière est en cours d'élaboration par le conseil communal et sera échelonnée sur 4 à 5 ans. Elle sera présentée aux citoyens lors d'une prochaine assemblée. Tous les projets planifiés ne seront pas forcément réalisés mais le Canton exige que cette projection soit réalisée. L'assemblée reste décisionnaire de chaque investissement.

Mme Laure Dargier, caissière communale, est remerciée par M. Jésus Moreno pour son excellent travail.

Les citoyens n'ayant plus de question, le Président des assemblées procède au vote à mains levées. Le budget de fonctionnement, la quotité d'impôts ainsi que les taxes 2024 sont acceptés à l'unanimité.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch / secretariat@cornol.ch

3. Zone 30 km/h / Présentation des statistiques du radar sympa et des échanges avec le Service des Infrastructures de la RCJU

M. Stéphane Bonvin prend la parole pour présenter ce point.

- Statistiques : une campagne a été effectuée cette année sur trois secteurs, à la suite de demandes de citoyens par le biais de la boîte à idées. On peut relever passablement d'accidents à l'angle de la « Route de la Baroche » et « Derrière-Velle », en été comme en hiver. La commune qui souhaitait rencontrer le Service des Infrastructures (SIN) pour discuter de cette problématique devait en premier lieu obtenir des statistiques.
- Radar sympa : l'appareil a été loué à la police municipale de Porrentruy et il relève :
 - les heures de passage
 - le nombre de véhicules quotidien moyen
 - la vitesse instantanée lors de chaque passage
 - la vitesse maximale
 - la vitesse moyenne
 - le pourcentage de véhicules en excès de vitesse

Il n'y a pas de prise de photographies, la vitesse s'affiche uniquement dans un sens mais est contrôlée dans les deux sens.

Tableau d'analyse des statistiques :

Dates de pose	Lieu	Direction	Nombre de véhicules contrôlés	Vitesse moyenne km/h	Vitesse maximale km/h	Taux de véhicules en dépassement de vitesse	Remarques
19.05 au 26.05	Route d'Alle	Alle	16938	49	110	45.82%	Un véhicule contrôlé le dimanche 21 mai à 15h53 à 101 km/h. 1'634 véhicules en dépassement de plus de 10 km/h dont 209 véhicules en dépassement de plus de 20 km/h. Pont de l'Ascension et Festival des fanfares.
19.05 au 26.05	Route d'Alle	Village	14665	44	82	16.03%	264 véhicules en dépassement de plus de 10 km/h dont 24 véhicules en dépassement de plus de 20 km/h. Pont de l'Ascension et Festival des fanfares
26.05 au 02.06	Route d'Alle	Alle	16966	49	97	48.58%	1'759 véhicules en dépassement de plus de 10 km/h dont 233 véhicules en dépassement de plus de 20 km/h. Lundi de Pentecôte
26.05 au 02.06	Route d'Alle	Village	14183	44	82	16.99%	256 véhicules en dépassement de plus de 10 km/h dont 17 véhicules en dépassement de plus de 20 km/h. Lundi de Pentecôte
02.06 au 09.06	Route de la Baroche	Fregécourt	3600	45	93	21.61%	361 véhicules en dépassement de plus de 10 km/h dont 38 véhicules en dépassement de plus de 20 km/h. Fête Dieu et fête du village.
02.06 au 09.06	Route de la Baroche	Village	4098	44	90	19.89%	354 véhicules en dépassement de plus de 10 km/h dont 31 véhicules en dépassement de plus de 20 km/h. Fête Dieu et fête du village.
09.06 au 16.06	Route de la Baroche	Village	4407	44	86	20.97%	408 véhicules en dépassement de plus de 10 km/h dont 37 véhicules en dépassement de plus de 20 km/h.
09.06 au 16.06	Route de la Baroche	Fregécourt	3918	45	79	22.68%	343 véhicules en dépassement de plus de 10 km/h dont 21 véhicules en dépassement de plus de 20 km/h.
03.11 au 10.11	Chemin du Fâtre	Fâtre	1227	29	62	41.38%	143 véhicules en dépassement de plus de 10 km/h dont 12 véhicules en dépassement de plus de 20 km/h.
03.11 au 10.11	Chemin du Fâtre	Village	877	29	60	45.27%	144 véhicules en dépassement de plus de 10 km/h dont 9 véhicules en dépassement de plus de 20 km/h.
10.11 au 17.11	Chemin du Fâtre	Fâtre	534	29	55	39.56%	72 véhicules en dépassement de plus de 10 km/h dont 3 véhicules en dépassement de plus de 20 km/h.
10.11 au 17.11	Chemin du Fâtre	Village	396	30	55	45.67%	99 véhicules en dépassement de plus de 10 km/h dont 7 véhicules en dépassement de plus de 20 km/h.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch / secretariat@cornol.ch

Constatations : l'objectif de ces contrôles étaient de visualiser le volume de circulation dans ces différents secteurs et il s'avère être élevé.

Route d'Alle : les excès de vitesse sont moins conséquents en entrant dans le village qu'en sortant.

Chemin du Fâtre : un problème de statistique est sans doute survenu les 3, 4 et 5 novembre 2023. Contrôle de 220 véhicules le 3 novembre entre 11h00 et 12h00, 116 véhicules le 4 novembre entre 12h00 et 13h00 et 146 véhicules le 5 novembre entre 07h00 et 08h00, ce qui semble élevé.

Questions et interventions des ayants-droits :

- Il est demandé si d'autres villages ont effectué de tels contrôles et si une comparaison pourrait-être faite. Les comparaisons avec d'autres villages restent difficiles à effectuer. A Cornol, ils ont été effectués aux entrées de village car il semble que ces zones soient les plus sujettes aux excès de vitesse. En 2019, le radar sympa avait été installé à la « Route de Fregiécourt » ainsi que « Derrière-Velle ». Il pourrait éventuellement être intéressant de réaliser un comparatif sur différentes périodes de l'année.
- Des mesures d'aménagement pour tenter de ralentir la circulation seront proposées au SIN. Cependant, la commune n'a aucun pouvoir décisionnaire étant donné qu'il s'agit de routes cantonales pour la plupart des secteurs.
- L'aménagement de la chicane à la « Route de la Baroche » en 2012, a engendré une augmentation des accidents dans ce secteur. Un riverain relève qu'au moins 15 voitures ont eu un accident à cet endroit depuis lors. Il explique qu'il serait pertinent d'envisager la pose d'une barrière protectrice en fer forgé pour sécuriser le passage des piétons. Le contournement imposé par la chicane n'est pas respecté par les automobilistes. Le SIN a modifié ce carrefour afin de sécuriser l'arrivée des enfants lors de la création du quartier des Quoières mais en finalité, le danger a augmenté.

Rencontre avec le Service des Infrastructures :

MM Gilles Villard et Stéphane Bonvin ont rencontré le SIN le 6 septembre dernier et ont discuté de cinq secteurs du village.

- Secteur 1 : administration communale et Secteur 2 : station essence « Les Rangiers » : la déformation de chaussée aux abords du « shop des Rangiers » et dans le virage du bâtiment de la Valse du Temps découle d'un problème structurel et ne laisse que peu de possibilité d'intervention, à part de gratter les ornières existantes.
- Secteur 3 : Route de la Baroche : problème sécuritaire à la hauteur de l'ilot se trouvant à l'intersection de la « Route de la Baroche » et de « Derrière-Velle » et absence de trottoir le long de ce secteur. Le SIN propose d'installer un « ralentisseur – dos d'âne » à l'entrée du village en arrivant de Fregiécourt, du même genre qu'à la sortie de Vendlincourt en direction de Bonfol, pour un coût d'environ CHF 15'000.00. Il a également été proposé par le SIN de reculer le panneau 50 km/h à la hauteur du terrain de football. La zone s'étendant du bar des Rochets jusqu'à l'ancienne boulangerie a été identifiée par le Canton comme étant un secteur en très mauvais état et il y aura donc lieu de coordonner les travaux avec le Canton et d'intégrer cet investissement dans le plan financier. Cette réfection n'interviendra pas avant 2026.
- Secteur 4 : entre le lotissement Allevione et l'entrée du village : l'objectif serait de freiner les véhicules arrivant de Courgenay avant l'entrée du village. La pose d'une barrière de sécurité pour protéger les piétons n'a pas été retenue du fait du risque de renvoi du véhicule sur l'autre voie en cas de choc avec la barrière. La solution de pose du panneau 50km/h en lieu et place du 60km/h, avant le lotissement Allevione, sera étudiée.
- Secteur 5 : Tag Heuer (sujet amené par le SIN) : l'extension de l'usine Tag Heuer sur la parcelle N° 4990 nécessiterait la modification de l'entrée du village dans le secteur de la Route d'Alle. L'élargissement de la route principale serait trop coûteux et de ce fait, l'aménagement d'un « ralentisseur – dos d'âne » serait



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch / secretariat@cornol.ch

probablement envisagé. Le déplacement du panneau 50 km/h avant les usines devrait également être prévu.

- Remarques du SIN : le SIN n'est pas favorable à l'aménagement d'une zone 30 km/h à la « Route d'Alle ». Cornol dispose de trop de passages pour piétons, en particulier dans le secteur de la croisée de l'ancienne boulangerie, ce qui diminue l'attention des piétons qui s'engagent très aisément sur la route. Le conseil communal étudiera ce dossier en collaboration avec le SIN et décidera quels passages devront être supprimés. La modification d'une porte d'entrée du village est chiffrée à CHF 120'000.00.

Questions et interventions des ayants-droits :

- Miroir intersection « Route de la Baroche et Route des Rangiers » : malgré un nettoyage effectué par les cantonniers, celui-ci n'offre aucune visibilité. Son remplacement sera demandé au SIN.
- 60 km/h Route de la Baroche : un citoyen relève que les mêmes réflexions avaient été formulées au SIN par le conseil communal il y a 10 ans et les négociations s'étaient avérées difficiles pour permettre l'installation du panneau 60km/h à la hauteur du terrain de football et à l'entrée du village en arrivant de Courgenay.
- Trottoir Route de la Baroche direction terrain de football : il est relevé par un citoyen qu'il n'y a pas de trottoir correctement aménagé dans ce secteur. Des propositions seront faites par la commune à ce sujet lorsque le projet de réfection de cette route sera mis en route. A noter que la haie de la maison située au « Champ des Rochets 1 » déborde sur le trottoir en gravier et empêche le passage des poussettes.
- « Dos d'âne ralentisseur » Route de la Baroche : une riveraine se demande si l'aménagement d'une bosse dans ce secteur ne risque pas de créer des nuisances sonores. Il est répondu que si la vitesse est respectée cela ne devrait pas être le cas. Cependant, le ralentisseur serait en principe installé avant l'entrée du village. Une autre citoyenne craint que les automobilistes impatientes ne soient incités à doubler les véhicules qui ralentiront à l'approche du ralentisseur. Un ayant-droit demande si la mise en vigueur d'une zone 40 km/h serait envisageable sur la route cantonale. La question sera posée au SIN lors de l'établissement du dossier. Il est proposé par un citoyen de poser un radar fixe à la route de la Baroche. Etant donné qu'il s'agit d'une route cantonale, la décision n'est pas du ressort de la commune. M. Stéphane Bonvin explique qu'il est cependant possible d'organiser des contrôles de vitesse sur demande à la police cantonale. Un citoyen pense que l'installation du dos d'âne à la hauteur du terrain de football ne ralentira pas suffisamment la circulation et propose que la route soit réhaussée sur plusieurs mètres dans le secteur bordant les Rochets.
- Barrière sécurité Route de la Baroche : un ayant-droit insiste sur l'urgence d'installer une barrière de sécurité devant chez la famille Gagnat afin d'éviter qu'un piéton ne soit heurté au vu du nombre d'accidents survenus dans ce secteur.
- Extension usine Tag Heuer : il est demandé si l'accès à la nouvelle usine restera identique. L'entrée se fera par la route cantonale et la sortie par la route empruntée actuellement.
- Suite à donner : les mesures urgentes seront réalisées prochainement pour sécuriser les zones sensibles, en attendant que le projet global de réfection soit envisagé (pas avant 2027 ou 2028). Un citoyen demande si l'assemblée sera consultée pour discuter des propositions du SIN. C'est le conseil communal qui sera décisionnaire mais la population sera tenue informée. A noter que la votation d'un crédit sera nécessaire et qu'un dépôt public sera obligatoire.
- Radar sympa : un ayant-droit relève que selon la présentation de M. Stéphane Bonvin, les dépassements de vitesse les plus conséquents surviennent au Chemin du Fâtre. Il propose d'informer la population par le biais du tout-ménage ou d'écrire aux usines du village pour sensibiliser les employés. La mise en place d'un panneau « bordiers autorisés » est en cours d'étude par le conseil communal. Des contrôles de police ponctuels seraient nécessaires pour sanctionner les infractions.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch / secretariat@cornol.ch

4. Divers

M. Gilles Villard prend la parole :

Monsieur le Président,

Chers concitoyennes et citoyens,

En préambule, je peux vous dire que le conseil communal partage les mêmes soucis que vous. Voilà 1 année, oui 1 année déjà que les nouvelles autorités sont entrées en fonction.

Avec un nouveau maire, trois nouveaux conseillers et une nouvelle secrétaire, il a fallu, comme vous pouvez vous en douter, un temps d'adaptation pour apprendre à se connaître avec les anciens, à collaborer et prendre connaissance des dossiers en cours et à venir. Et oui, il ne suffit pas d'être de l'autre côté de la barrière pour que d'un coup de baguette magique tout se passe autrement et comme on le désire. Les autorités subissent malheureusement trop souvent les législations en vigueur, les directives, les processus et la lenteur administrative dans certains secteurs au niveau des instances supérieures. Il faut tenir compte également des souhaits des citoyens dans la mesure du possible. Alors oui, cette année est passée très vite et n'a malheureusement pas permis de clôturer autant de dossiers que l'on aurait souhaité.

Toutefois, depuis le début, nous avons voulu être au plus près de la population en général afin qu'elle participe elle aussi au développement de notre charmant village, raison pour laquelle nous essayons d'être à l'écoute et avons lancé également la boîte à idées. Plusieurs propositions ont été amenées sur la table de l'exécutif et certaines ont déjà fait l'objet de présentation de nos réflexions en assemblée communale comme le cimetière, les zones 30 km et les infrastructures routières en général. L'idée d'un frigo collectif et solidaire a été abandonnée pour l'instant par rapport aux problèmes de responsabilité puisqu'il s'agit de denrées alimentaires. Nous continuerons à étudier vos propositions qui peuvent sans autre être transmises à la commune par son secrétariat ou son maire.

Nous voulons être transparent avec la population, alors permettez-moi de faire un bilan non exhaustif de cette année. Je constate que plusieurs dossiers débutés avec l'ancienne législature ont pu être traités et mis en place. C'est le cas notamment du nouveau triage forestier du Monterrible avec les communes de Cornol, Courgenay et Fontenais qui fonctionne bien, la finalisation des travaux à la rte de St-Gilles avec l'introduction d'une zone 30 km/h. Il ne reste plus qu'à signer les actes notariés avec certains propriétaires.

Ce sont encore les travaux de rénovation de l'ancienne banque Raiffeisen qui ont permis un déménagement de l'UAPE qui est devenue une entité communale inaugurée au mois d'octobre dernier et qui remplit ses fonctions à la satisfaction générale selon nos échos. Vu le nombre de demandes d'adhésion des parents pour le placement de leurs enfants entre 4 et 12 ans, nous sommes déjà, selon les normes en vigueur, dans l'obligation d'engager une personne supplémentaire pour garantir son fonctionnement et la sécurité.

La dissolution de la société d'embellissement nous a contraint à revoir le système pour la gestion de la cabane forestière. Après discussions, il a été admis que l'administratif était repris par la commune et que le contrôle de la cabane lors de location était géré par un groupe de personnes. Après une saison, il semblerait que cette solution soit intéressante. En ce qui concerne la plantation de fleurs dans le village, la commune continuera comme cette année à l'organiser avec la collaboration des citoyens. Il y aura toutefois à revoir l'arrosage et le nettoyage des bacs durant la saison. Ces travaux pourraient être mis au concours au début de l'année prochaine.

Toujours dans l'idée de faire participer la population, plusieurs groupes de travail ont été créés, notamment pour donner une nouvelle dynamique à la fête du village et pour le réaménagement d'une place de jeux à l'école primaire, du fait que cette dernière ne correspond plus aux normes du BPA. Plusieurs autres thèmes demandant la participation des villageois sont en réflexion pour permettre une animation encore plus importante dans notre village. Nous avons rencontré également au début de l'année la paroisse et les sociétés du village permettant une meilleure approche entre nous. D'autre part, le contact avec les citoyens a permis d'organiser encore Cornol Bouge.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch / secretariat@cornol.ch

Plusieurs dossiers sont en cours comme la finalisation du PGA (plan directeur général d'alimentation en eau), le plan communal sur l'énergie, la mise en place d'un processus pour l'entretien des haies et des chemins du remaniement, le renouvellement de la convention avec l'armée pour l'occupation de l'abri PC, et l'engagement dès le début de l'année prochaine d'une personne pour la conciergerie de l'école à 40% pour ne citer que les plus importants.

Il y a deux objets qui malheureusement ne pourront pas être finalisés cette année. Le premier, c'est le dossier de la Cornoline Bas du Village pour être en ordre avec le danger des crues. En effet, malgré que le crédit de construction a déjà été approuvé par l'assemblée, une pétition munie d'une centaine de signatures nous est parvenue, ainsi que des changements de propriétaires, ce qui a freiné le processus. Je ne rentrerai pas dans les détails ce soir, mais en fonction des dernières discussions avec l'ensemble des personnes concernées (pétitionnaires, bureau d'ingénieurs, canton), ce dossier devrait pouvoir être déposé publiquement en principe dans le courant du premier trimestre 2024.

Les citoyens auront donc la possibilité de déposer une opposition éventuelle du plan spécial qui sera ensuite passé en assemblée communale avant que les travaux ne débutent. Ce sont donc bien les citoyens qui décideront en dernier lieu et les oppositions qui n'auront pas pu être levées en séance de conciliation seront traitées par le canton avant l'approbation finale du dossier.

L'autre dossier n'est autre que la révision du PAL. Inutile de vous préciser, on vous l'a déjà répété à maintes fois que la législation en vigueur ne fait pas de cadeau. Inutile non plus de vous communiquer le nombre de séances avec les propriétaires concernés, le bureau d'ingénieurs et la commission spéciale ainsi que le canton pour arriver à dézoner 5,9 ha de terrains à bâtir à mettre en zone agricole pour que le conseil communal puisse enfin déposer publiquement les nouveaux plans et les règlements y relatifs. Je pense que nous arrivons gentiment, c'est le cas de le dire, au bout du processus qui malheureusement ne fera pas que des contents. Il y a un moment, où il faut trancher et prendre des décisions qui ne feront pas plaisir à tout le monde, mais c'est le travail des autorités qui n'est pas facile et qui doit prendre position en toute connaissance de cause et pour le bien général de la commune et non des privés. Il reste encore quelques propriétaires à contacter et ensuite, un 3^{ème} et dernier examen préalable par les instances du canton sera établi. Suivra un dépôt public durant 30 jours permettant à tout propriétaire de faire opposition avant le passage du dossier en assemblée communale qui devra accepter le futur plan de zones et les documents annexes et notamment le règlement sur les constructions.

On le sait déjà, cette révision aura coûté cher et n'apportera pas grand-chose de plus au final, à part la mise en conformité selon la législation. En effet, la commune ne pourra pas développer de grandes surfaces à bâtir durant ces quinze prochaines années malgré les nombreuses requêtes. De plus, le coût de cette révision dépassera certainement le crédit voté à l'époque.

Un autre dossier qui nous a tenu en haleine est celui de la répartition de terrains communaux agricoles suite à la cessation d'activité d'un agriculteur. Les démarches administratives ont été lourdes et les terrains en question ont été répartis selon plusieurs critères arrêtés par le conseil communal. Malheureusement, là aussi, nous ne pouvons pas contenter tout le monde. Les agriculteurs concernés recevront un courrier ces jours.

Et l'avenir dans tout cela. Vous l'avez constaté les finances ne sont pas au beau fixe puisque le budget présenté annonce un déficit d'environ CHF 200'000.--. C'est mieux que le budget 2023, mais ce n'est pas encore satisfaisant. Il faut savoir que ce n'est pas facile d'élaborer des budgets dans les communes qui sont toujours de plus en plus tributaires de décisions des instances supérieures. Il y a beaucoup de retard dans l'établissement des décomptes d'impôts ce qui peut influencer les recettes sur plusieurs années. Par contre, on constate une augmentation de la population et ceci est très réjouissant.

Comme vous l'avez compris, nous n'avons pas prévu d'investissement à voter lors de cette assemblée, ni non plus d'augmentation de la quotité d'impôts ou de taxes. Ce n'est pas parce qu'il n'y a rien à faire. Au contraire, le conseil communal tient à gérer les finances au mieux, raison pour laquelle, nous sommes en pleine préparation d'une planification financière pour les cinq prochaines années.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch / secretariat@cornol.ch

Chaque membre du conseil a listé les principaux investissements dans son dicastère et ils sont nombreux. Nous allons au début de l'année prochaine les inscrire dans un ordre de priorité, afin de procéder ensuite à la votation des crédits nécessaires par l'assemblée au fur et à mesure des finances à disposition et des opportunités. Nous attendons donc avec impatience le résultat des comptes 2023 pour nous donner déjà une tendance qui reflètera mieux que le budget la situation financière de la commune. Nous espérons également que les rentrées fiscales notamment devraient s'améliorer avec les perspectives de constructions de Tag Heuer SA, dont le permis vient d'être déposé et des modifications nécessaires qui vous seront soumises au printemps prochain pour l'extension de l'entreprise Prétat SA.

Il faut savoir également qu'un autre dossier important arrive sur la table du conseil communal. En effet, avec plus de 100 élèves depuis quelques années, il y a un manque réel de places à l'école primaire pour que l'enseignement des enfants soit correctement donné et que les locaux correspondent aux nouvelles normes scolaires et de constructions. Il y a lieu de trouver des solutions, raison pour laquelle le conseil communal vous fera part assez rapidement de propositions permettant de régler cette problématique. En effet, une école dans le village est un atout très important pour les familles et nous essaierons de trouver des solutions.

Avant de conclure, je tiens à vous faire part de mes remerciements, à vous bien entendu citoyens pour votre compréhension et collaboration tout au long de l'année, à mes collègues du conseil communal et plus particulièrement à Stéphane Bonvin qui a assumé la fonction d'adjoint au maire pour cette année. Je vous informe que c'est M. Jésus Moreno qui sera l'adjoint pour 2024.

Mes remerciements vont également au président et vice-président des assemblées et surtout à nos employés de l'administration et de la voirie pour tout le travail accompli.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2024. Que tous vos rêves, mêmes les plus fous, se réalisent.

Nous répondrons volontiers encore à vos diverses questions avant de clôturer cette assemblée par le verre de l'amitié. Merci de votre attention.

Questions et interventions des ayants-droits :

- Revitalisation Cornoline « bas du village » : un citoyen demande si l'initiative déposée contre ce projet risque de ralentir ou d'empêcher sa réalisation. Il s'étonne qu'une décision de l'assemblée communale puisse être ainsi remise en question. M. Gilles Villard explique que le conseil communal a reçu le bureau d'ingénieurs la semaine passée à ce sujet. Si le projet n'est pas réalisé avant fin 2024, les subventions ne seront plus assurées du fait qu'elles devront être renégociées. Les travaux relatifs à la sécurisation contre les dangers de crues seront en principe réalisés mais l'aménagement de la place de la rue du château pourrait être revu ou abandonné. A noter que si la commune ne sécurise pas les berges, l'ECA n'assurera pas les frais en cas d'inondation et ceux-ci seront à la charge de la commune. Des solutions seront trouvées pour que le projet puisse être déposé en tant que plan spécial en 2024. L'assemblée communale devra l'accepter pour permettre sa réalisation. L'initiative est en partie recevable mais il n'est pas possible de statuer sur un projet qui a été accepté par l'assemblée communale et ni sur un projet précis. Des discussions ont eu lieu avec les pétitionnaires et des solutions devraient pouvoir être trouvées. Les subventions qui s'élèveront à 55% sans tenir compte des aides des fondations, permettront de limiter les coûts du projet.
- Tag Heuer : il est demandé si le remblayage de l'ancien site Cortech sera réalisé prochainement. Il est répondu qu'à ce jour ce projet n'est pas réalisable du fait que des oppositions sont en cours de traitement par le Canton. Il sera cependant important de remblayer ce site pour des raisons de sécurité. La dépollution dépend du Canton et de la Confédération. Le site fait partie du top 10 de pollutions cantonales mais au niveau fédéral il arrive loin derrière.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch / secretariat@cornol.ch

Pour rappel, la dépollution ne sera pas à la charge de la commune du fait qu'une convention avait été signée à l'époque avec Tag Heuer. Un ayant-droit demande si l'usine Tag Heuer actuelle sera relouée ou revendue après la construction de la nouvelle usine et si des risques de pollution sont à craindre. La commune ne sait pas ce qu'il adviendra de l'usine actuelle mais les risques de pollution ne sont pas comparables à l'ancien site du fait que les normes actuelles ont évoluées.

Il est 22h25 lorsque le président, M. Jean-Claude Girardin, lève l'assemblée après avoir souhaité ses meilleurs vœux à chacun pour les fêtes de fin d'année. Le verre de l'amitié est servi aux citoyens.

Au nom de l'assemblée communale :

Le Président : La Secrétaire :

J.-C. Girardin R. Hulmann